



# Intimidation et violence

## Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission  
scolaire  
de Montréal

Page: F-17

### PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

Date d'approbation du conseil d'établissement : Juin 2016

Nom de l'école :  
Guillaume-Couture

Nom de la directrice : André Maisonneuve Jr.

ÉCOLE PRIMAIRE

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

ÉCOLE SECONDAIRE

André Maisonneuve Jr.

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

Nombre d'élèves : 400

André Maisonneuve Jr., Yves Fournier et Isabelle Geoffroy

## ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école		Date de passation	
QES		2014	
Forces du milieu			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les résultats obtenus au QES violence et intimidation font état d'un milieu généralement sain.</li> <li>- Le climat relationnel est perçu généralement positif par l'ensemble des répondants.</li> <li>- Le climat de sécurité chez les adultes est perçu positivement.</li> <li>- Les membres du personnel n'éprouvent pas de crainte de se faire agresser.</li> <li>- Les membres du personnel communiquent rapidement entre eux et avec la direction.</li> <li>- Une présence active sur le terrain de la direction, du psychoéducateur, de la TÉS et de la responsable est remarquée.</li> <li>- Les manifestations de vols se font rares, bien que certains événements ont été soulevés.</li> <li>- Belle présence de la police sociocommunautaire.</li> <li>- École très ouverte au communautaire et aux différentes partenaires.</li> <li>- Les manifestations de cyberintimidation ont très peu été soulevées.</li> <li>- L'application des règles est perçue positivement.</li> <li>- Un système de « Passeport » permet de poser des actions et d'en informer rapidement les parents.</li> </ul>			
Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<p>1. Les insultes entre élèves sont perçues comme la plus importante problématique.</p> <p>- On fait le constat : 36% des élèves ont eu plus de deux fois des insultes;</p> <p>- Le 3<sup>e</sup> cycle semble être le niveau ayant le plus grand défi;</p> <p>2. Le climat de sécurité semble aussi être une vulnérabilité liée.</p> <p>- 60% en 4<sup>e</sup> année ont une perception négative et 12% ont une perception mitigée.</p> <p>- 45% en 5<sup>e</sup> année ont une perception négative et 20% ont une perception mitigée.</p> <p>- 35% en 6<sup>e</sup> année ont une perception négative et 27% ont une perception mitigée.</p>	<p>- Augmenter le niveau de climat de sécurité auprès des élèves et des membres du personnel.</p> <p>- Diminuer de 10% la perception négative du climat de sécurité auprès des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappeler l'importance de la surveillance active.</li> <li>- Créer un comité de vigilance et poser des actions concrètes.</li> <li>- Se faire accompagner par la police sociocommunautaire.</li> <li>- Encourager les cliniques de prévention.</li> <li>- Partager et prôner la collaboration avec les parents (conseil d'établissement).</li> <li>- Consigner les informations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager chez les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, des conseils de coopération.</li> <li>- Développer un lien avec la police sociocommunautaire.</li> <li>- Développer une méthode unique tant à l'école qu'au service de garde.</li> <li>- Former un comité de vigilance auprès de l'équipe-école.</li> <li>- Évaluation des moyens à des moments stratégiques dans l'année.</li> <li>- Amener le point au sein du conseil d'établissement</li> </ul>

--	--	--	--

**Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)**

- Mettre un comité de vigilance
- Partage de l'information
- Prendre collectivement des actions
- Prôner des cliniques de prévention

## LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence (physique / verbale) :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
Informé un(e) intervenant(e) de l'école de la situation : titulaire, spécialiste, orthopédagogue, professionnel, surveillant(e) dans la cour, surveillant(e) de dîner, éducateur(trice) service de garde, TES, psychoéducateur, direction.	Informé un(e) intervenant(e) de l'école de la situation : titulaire, spécialiste, orthopédagogue, professionnelle, surveillant(e) dans la cour, surveillant(e) de dîner, éducateur(trice) service de garde, TES, psychoéducateur, direction.	Informé la direction, le psychoéducateur ou la responsable d'école lors d'une situation.

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

- Rappel des règles de confidentialité à tout le personnel de l'école.
- Le cartable qui contient les formulaires de violence verbale est situé dans le bureau de la direction.
- Le cartable qui contient les fiches de signalement est situé dans le bureau de la direction.

**La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.**

**Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.**

### **LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE (physique / verbale)**

#### **Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté**

- Valider la version des personnes impliquées.
- Mettre par écrit l'état de la situation et conséquence selon le geste posé.
- Faire un suivi immédiat auprès des personnes concernées.
- Consigner les informations pour faciliter le suivi.
- Informers les parents.

#### **Mesures de soutien de l'élève victime**

- Écouter ce que l'élève a à dire et permettre aux autres élèves impliqués d'en faire autant.
- Assurer la confidentialité.
- Offrir un soutien pour qu'il soit mieux outillé face à des situations similaires.
- Rassurer l'élève afin de soutenir ses efforts pour réintégrer sa classe ou autres.
- Assurer la protection de l'élève
- Informer l'élève de l'application des règles de conduite et des mesures de sécurité.
- Signifier clairement que la violence et l'intimidation ne sont pas tolérées à l'école.

#### **Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée**

Faire un retour auprès de la victime pour vérifier si les actes d'intimidation ou de violence ont pris fin.

Mesures de soutien de l'élève témoin		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écouter ce que l'élève a à dire et permettre aux autres élèves impliqués d'en faire autant.</li> <li>- Assurer la confidentialité.</li> <li>- Offrir un soutien pour qu'il soit mieux outillé face à des situations similaires.</li> <li>- Assurer la protection de l'élève</li> <li>- Informer l'élève de l'application des règles de conduite et des mesures de sécurité.</li> <li>- Communiquer à l'élève le bienfait de sa démarche.</li> <li>- Signifier clairement que la violence et l'intimidation ne sont pas tolérées à l'école.</li> </ul>		Faire un retour auprès du témoin pour vérifier si les actes d'intimidation ou de violence ont pris fin.
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écouter ce que l'élève a à dire et permettre aux autres élèves impliqués d'en faire autant.</li> <li>- Assurer la confidentialité.</li> <li>- Arrêter les actes d'intimidation et de violence.</li> <li>- Assurer la protection de l'élève.</li> <li>- Informer l'élève de l'application des règles de conduite et des mesures de sécurité.</li> <li>- Signifier clairement que la violence et l'intimidation ne sont pas tolérées à l'école.</li> <li>- Appliquer des conséquences immédiates.</li> <li>- Offrir un soutien en proposant des outils favorisant des comportements adéquats.</li> <li>- Faire un retour avec la victime.</li> </ul>	Selon la gravité, la fréquence, l'intensité, les conséquences des actes de violence ou d'intimidation commis à l'endroit de la victime et le potentiel de récurrence de l'auteur de l'agression, les sanctions disciplinaires peuvent aller d'un geste de réparation à une suspension à l'interne ou à l'externe accompagnée d'une rencontre avec les parents et la direction lors d'un retour en classe.	Faire un retour auprès de l'élève auteur pour vérifier si les actes d'intimidation ou de violence ont pris fin.

